

Actualité européenne – Développement régional, transports, énergie : les politiques infrastructurelles de l'Union en débat

La coïncidence n'a pas été anticipée, mais elle reste marquante. Alors que la crise financière se mue en crise économique, et que des voix s'élèvent pour une relance européenne des investissements, la Commission adopte trois Livres verts afin de mettre en débat ses trois grandes politiques structurelles que sont la politique de cohésion, la politique des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), et la politique de l'énergie.

Ces documents étaient prévus de longue date, mais le parallèle avec la situation actuelle est établi au sein même de la Commission. **Le Commissaire Joaquín Almunia en charge des affaires économiques** a ainsi souligné, durant la réunion des ministres des Finances de la zone euro du 3 novembre, **l'importance de coordonner l'action des États membres afin d'optimiser l'investissement dans les infrastructures européennes**. Les besoins d'investissement seront assurément une préoccupation que la FNTP mettra en avant dans ses positions sur les trois Livres verts.

La cohésion territoriale de l'Union

Ouverte par un Livre vert publié le 6 octobre, la discussion sur la « cohésion territoriale » aborde ce qui pourrait devenir une nouvelle compétence de l'Union Européenne dans l'hypothèse d'une ratification du traité de Lisbonne. La cohésion territoriale serait alors une première forme de compétence territoriale de l'UE, pour ne pas dire une compétence en aménagement du territoire. La cohésion territoriale se traduirait en fait par un soutien spécifique de l'UE au développement de chaque territoire selon ses enjeux propres, **comme l'accès aux différents modes de transport**, à l'approvisionnement énergétique, et plus largement aux services de base. Cette intervention pourrait se matérialiser, en dehors de l'intervention des fonds structurels de la politique régionale, par une plus forte coordination des politiques sectorielles de l'UE avec celles des collectivités au niveau des territoires. **Mais la signification et l'implication concrète de la cohésion territoriale reste incertaine et fait l'objet de controverses que le Livre vert doit contribuer à démêler.**

Les infrastructures énergétiques

La Commission a annoncé l'adoption pour le 12 novembre d'un ensemble de textes établissant une analyse stratégique de

la politique énergétique de l'Union. L'ensemble insisterait sur la sécurité des approvisionnements, la solidarité énergétique entre États membres et l'interconnexion des réseaux. Les grands chantiers d'échelle européenne y prendraient une place importante : le projet conjoint d'éoliens off-shore avec la Norvège, la réalisation du Corridor sud gazier UE-Asie centrale... La Commission confirmerait son rôle de supervision d'un plan d'interconnexion prioritaire pour les pays riverains de la mer Baltique et plaiderait pour un plan similaire d'interconnexion entre la Turquie à l'UE. Elle soutiendrait également la création d'un groupe de travail pour préparer un projet de réseau offshore pour la mer du Nord et envisage la même approche pour le projet solaire identifié dans l'Union pour la Méditerranée.

Les projets plus proches du territoire français ne sont pas pour autant négligés, dans la mesure où le paquet de texte comprendrait un Livre vert sur les réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), politique qui vise à constituer un réseau européen gazier et électrique par l'interconnexion des réseaux nationaux. La consultation sur cette politique intervient avant une possible révision des lignes directrices du programme RTE-E.

Les Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)

Soulignée dans la contribution préalable que la FIEC a soumise à la Direction Générale de l'Énergie et des Transports, avec l'appui de la FNTP, la question des financements des RTE-T prendrait une part importante dans le prochain Livre vert sur les RTE-T, attendu pour fin 2009 ou début 2010.

Dans divers documents de réflexion, la Commission avance des solutions financières innovantes, comme la possibilité pour la Banque européenne d'investissement de financer directement les projets sans intermédiaire, la préallocation de ressources fiscales, ou l'adossement de fonds de pension aux projets. Elle propose par ailleurs le renforcement de la politique elle-même et notamment de la planification du réseau. Elle envisage ainsi de consolider les objectifs et mesures contenues dans les lignes directrices du RTE-T, qui pourrait prévoir l'engagement formel et la coordination des actions des États membres. La Commission souligne enfin l'importance des voies navigables et des infrastructures portuaires, et suggère de développer des corridors de fret ferroviaire.

Dossiers importants

La directive sur la sécurité des infrastructures routières adoptée

Le Conseil des ministres de l'UE a définitivement adopté le 20 octobre la directive sur la sécurité des infrastructures routières d'après le compromis négocié avec le Parlement européen et la Commission. Le texte a été largement

vidé de sa substance contraignante par rapport à sa version initiale. Il prévoit tout de même de soumettre les routes du réseau transeuropéen (RTE-T), qu'elles soient au stade de la conception, de la construction ou de l'exploitation, à des

procédures d'évaluations des incidences sur la sécurité routière et d'audit des projets, de gestion de la sécurité routière et enfin d'inspections par les États membres. Ces exigences seraient en fait déjà atteintes en France.

La directive déchets adoptée

Le Conseil des ministres de l'UE a définitivement adopté la directive cadre relative aux déchets, en discussion depuis décembre 2005, suite à l'accord obtenu avec le Parlement en juin dernier. La directive instaure une hiérarchie à cinq niveaux en matière de politique des déchets : la prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation, et l'élimination. L'incinération des déchets solides est ainsi considérée comme valorisation, à condition qu'elle réponde à certains critères de rendement selon une formule d'efficacité énergétique.

Aux termes du compromis, les États membres prendront les mesures nécessaires pour que d'ici 2020, un minimum de 70% en poids des déchets non dangereux de construction et de démolition (à l'exclusion des matériaux géologiques naturels) entrent dans les catégories d'une préparation en vue du réemploi, du recyclage ou d'autres formules de valorisation matière - y compris les opérations de remblayage qui utilisent des déchets au lieu d'autres matériaux. Pour 2014, la Commission examinera de renforcer

ce type d'objectif, éventuellement par une proposition de révision.

La directive donne par ailleurs une définition des notions de sous-produit et de fin de déchets, et le texte précise que des critères spécifiques de fin de vie des déchets devraient être envisagés, entre autres, pour les granulats. Elle interdit enfin que le déclassement de déchets dangereux en déchets non dangereux se fasse sous couvert de dilution ou de mélange.

La directive sur les conditions de travail des travailleurs intérimaires adoptée

En adoptant en deuxième lecture, mercredi 22 octobre, le rapport d'Harlem Désir sur la proposition de directive sur les conditions de travail des intérimaires, le Parlement européen a permis l'adoption finale du texte après plus de six ans de négociations. Les États membres auront au maximum trois ans pour transposer dans leur droit national cette directive. Celle-ci garantit tout d'abord l'égalité de traitement dès le premier jour entre les

travailleurs intérimaires et les travailleurs à durée indéterminée, sauf accord contraire des partenaires sociaux. Les *conditions essentielles de travail et d'emploi* visées pour vérifier cette égalité sont les dispositions relatives à la rémunération, à la durée du travail (dont les heures supplémentaires, les temps de pause, les périodes de repos, au travail de nuit), aux congés (congs de maternité, jours fériés...).

La directive impose par ailleurs que les intérimaires bénéficient d'une égale information sur les emplois permanents dans l'entreprise, et d'un égal accès aux équipements collectifs comme les cantines, les structures d'accueil des enfants, les services de transport. Elle invite enfin les États à améliorer l'accès des travailleurs intérimaires à la formation, aussi bien pendant une mission qu'entre deux missions.

Directive TVA réduite : la France ranime l'idée de TVA verte

Le Conseil des ministres européens de l'économie et des finances du 4 novembre dernier n'a pas permis de faire avancer les discussions sur la réforme des règles européennes sur les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée (voir ELPS n°78). La Présidence française espère néanmoins parvenir à un compromis en décembre, sur ce texte qui requiert l'unanimité des États. **Mais l'Allemagne continue de**

s'opposer au texte dans sa version actuelle, tant elle considère essentiel de rationaliser les taux de TVA réduite en Europe. Elle est soutenue en cela par l'Autriche, le Danemark, et, dans une moindre mesure par les États baltes. La solution de compromis avancée par la France suggère que la directive impose la réalisation d'études d'impact avant tout nouveau passage d'un secteur ou d'une

activité à la TVA réduite. Elle réintroduit par ailleurs l'idée d'une TVA verte consistant à appliquer une taxation réduite à certains travaux et services destinés à réduire l'impact environnemental de bâtiments. Cette option avait été écartée par la Commission étant donné les difficultés scientifiques, techniques et politiques que rencontrerait sa mise en pratique.

En bref

La FNTP, la FFB et le BEM s'associent pour un colloque consacré aux Six mois de présidence française de l'UE le 19 décembre

La Fédération Nationale des Travaux Publics, la Fédération Française du Bâtiment et le Bulletin Européen du Moniteur vous invitent à faire le bilan des six mois de Présidence française de l'UE lors d'un colloque organisé le 19 décembre 2008, à Paris. L'évènement donnera une place importante à une dimension initialement inattendue de la Présidence : la gestion de la crise financière et économique par une action coordonnée de l'Union Européenne.

Articulé en deux tables rondes, les discussions débiteront avec le principal succès à mettre au crédit de la présidence : sa capacité à fédérer les efforts des pays de l'Eurogroupe et plus largement du Conseil européen pour une meilleure gouvernance économique européenne. La question de la gouvernance offrira une transition de choix pour la seconde table ronde, centrée sur

le bilan des principaux dossiers touchant le secteur du BTP. Avec au menu la directive sur la TVA réduite, la Paquet Energie-Climat, la directive Eurovignette III, et le débat sur le futur de la politique régionale de l'UE, autant de dossiers où la gouvernance économique et territoriale de l'UE est en jeu.

L'évènement se tiendra aux Salons de l'hôtel Marriott Champs Elysées de 10h-12h. Pour plus d'information, contactez europa@fnfp.fr

La FNTP rencontre les acteurs du BTP luxembourgeois

Le Président Patrick Bernasconi se rendra le 12 décembre au Luxembourg pour intervenir lors de la manifestation de l'Institut de Formation Sectoriel du BTP sur sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) inspirée de l'initiative de la FNTP. La délégation de la FNTP ira ensuite à la rencontre du Groupement des entreprises du BTP luxembourgeois, pour échanger sur les préoccupations du Secteur dans le contexte actuel.

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHIOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europa@fnfp.fr